

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 17 juillet 2024 a été convoqué le 11 juillet 2024.

Nombre de conseillers élus : 33

Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 17 juillet 2024, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCOIS, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Emmanuel FRANCOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Stéphane AUDUSSEAU, Samira MOKADEM, Mukerrem AK, Gilles FREMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Nabil BENZAIT, Béatrice GROSLERON

Avaient donné pouvoir :

Annick MARICHAL

procuration à Emmanuel FRANCOIS

Romain DANGER

procuration à Mickaël CHAPEAU

Christophe DE AMORIM

procuration à Alain GARCIA

Annick VOLATIANA

procuration à Jeanine METAIS

Gamzé AK

procuration à Mukerrem AK

Régis DUROUCHOUX

procuration à Alain DELANCHY

Marion PERSIANI

procuration à Olivier CONTE

Laurence LEFEVRE

procuration à Christian BONNARD

Cédric ROSMORDUC

procuration à Michel SOULAS

Catherine BONNEAU

procuration à Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD

Sylvie LENOBLE

procuration à Mohamed BENBEDRA

Fatiha KENDRI

procuration à Nabil BENZAIT

Absente : Pascaline DAUMAIN

Secrétaire de séance : Olivier CONTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 JUILLET 2024

N° 2024 07 17 - 23

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES ET DES CAUTIONS A
COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 – ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR

RAPPORTEUR : Monsieur Mickaël CHAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Vie associative en date du 17 juin 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE le règlement intérieur des salles, en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mettre ce premier en application et à signer tous documents s'y réfèrent

ADOPTE les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2024 selon la répartition suivante :

Pour la location des salles municipales

salle de la Médaille	1 niveau					2 niveaux				
	1/2 journée		journée	Forfait 2j	Forfait 3j	1/2 journée		journée	Forfait 2j	Forfait 3j
	9h/14h	14h/23h				9h/14h	14h/23h			
Associations locales, partis politiques et syndicats locaux	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Entreprises locales et asso ext, syndicats extérieurs ou fédérations	85 €	155 €	240 €	450 €	600 €	160 €	290 €	450 €	845 €	1 120 €
Entreprises extérieures ou accord exceptionnel	110 €	195 €	300 €	565 €	740 €	200 €	360 €	565 €	1 060 €	1 405 €
1er étage pour les particuliers habitant la commune (uniquement vin d'honneur)	110 €									
Matériel sono rez-de-chaussée (pas de prêt aux particuliers)	forfait 70€ pour tous (sauf période électorale : gratuité pour les partis politiques présentant une liste)									

Salle festive Joliot-Curie	jour en semaine	jour en week-end	forfait 2 jours		forfait 3 jours	
			semaine	week-end	semaine	week-end
Associations locales, partis politiques et syndicats locaux	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Entreprises locales et asso ext, syndicats extérieurs ou fédérations	235 €	390 €	380 €	620 €	565 €	885 €
Entreprises extérieures	280 €	460 €	450 €	735 €	670 €	1 045 €
Particuliers	215 €	355 €	345 €	565 €	515 €	805 €

salles d'associations	1/2 journée		journée	forfait 2 jours	forfait 3 jours
	9h/14h	14h/23h			
Associations locales, partis politiques et syndicats locaux	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Entreprises locales et asso ext, syndicats extérieurs ou fédérations	45 €	80 €	125 €	235 €	310 €
Entreprises extérieures	55 €	95 €	150 €	280 €	370 €

Pour les cautions :

Cautions	dégâts	nettoyage	incivilités	
Salle de la Médaille	1 niveau	300 €	95 €	85 € par jour de location
	2 niveaux	300 €	190 €	85 € par jour de location
Salle festive Joliot Curie	500 €	190 €	85 € par jour de location	
Salles d'associations	100 €	35 €	85 € par jour de location	
Pour les associations locales (une fois par an)	300 €	95 €	85 €	

* Montants TTC. TVA non applicable suivant Art 293B Code CGI.

VOTES : Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour , mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 17 juillet 2024